

## SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS D'INTERET MAJEUR (MIMA)

### Appel à projets 2020 - EPST et autres structures *Manifestations se tenant entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2020.*

#### ► CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

##### CONTEXTE

La définition et la mise en œuvre d'une politique régionale ambitieuse en matière de **recherche** constitue l'un des facteurs déterminants pour **la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement du territoire du Grand Est**. C'est pourquoi la Région Grand Est a fait le choix de s'investir de façon très volontariste afin que l'ensemble des acteurs de la recherche poursuivent leur chemin vers l'excellence quels que soient la discipline et le territoire concernés.

Les dispositifs que la Région Grand Est a décidé de mettre en œuvre répondent à de nombreux enjeux au cœur des préoccupations régionales, parmi lesquels :

- La reconnaissance de la qualité de la recherche académique,
- Le développement économique en lien avec l'écosystème régional,
- L'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs,
- L'attractivité et le rayonnement du territoire.

**Parmi ces dispositifs figure celui du soutien aux « manifestations d'intérêt majeur » objet du présent appel à projets.**

Dans la continuité des politiques actives de soutien à des colloques et manifestations scientifiques menées sur les trois anciens territoires, ce dispositif harmonisé à l'échelle du Grand Est repose sur la volonté de concentrer davantage les interventions régionales sur des manifestations d'envergure par leur nombre de participants, leur notoriété nationale, européenne ou internationale qui concourent au rapprochement entre les milieux académiques et socio-économiques, qui valorisent des domaines de recherche d'excellence du Grand Est ou répondent à des enjeux économiques et sociétaux.

##### OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Les demandes de soutien régional déposées dans le cadre du présent appel à projets devront poursuivre au moins l'un des objectifs suivants :

- favoriser les projets et les **collaborations entre scientifiques /experts/entreprises** portant sur des thématiques identifiées comme stratégiques pour leur capacité à générer potentiellement des innovations ;
- **répondre à des enjeux/défis économiques et sociétaux** (tels que le vieillissement de la population, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables...);
- **promouvoir les domaines de recherche d'excellence** régionaux.

## ► LES BENEFICIAIRES POTENTIELS

Les bénéficiaires potentiels sont les EPST, les écoles d'ingénieurs, les structures organisatrices de manifestations, personnes morales de droit public ou privé, présentes dans le Grand Est, telles que, par exemple, les associations constituées sous forme de « sociétés savantes » et les centres hospitaliers universitaires (CHU).

Par exception, des structures localisées hors du territoire pourront déposer des demandes si les retombées de la manifestation organisée sur le territoire du Grand Est sont avérées.

### Attention :

**Cet appel à projets ne concerne en aucun cas les 5 universités du territoire, des modalités d'organisation différentes ayant été définies avec celles-ci.**

## ► LES CRITERES DE RECEVABILITE ET D'ELIGIBILITE

### CRITERES DE RECEVABILITE

Pour être recevables, les demandes doivent satisfaire les conditions suivantes :

- le dossier de candidature doit être soumis au format demandé et dans les délais précisés dans le calendrier de l'appel à projets.
  - la manifestation devra se dérouler entre le **1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2020**.
  - la manifestation doit se tenir **dans le Grand Est**.
  - la manifestation doit s'inscrire dans l'une des **thématiques prioritaires régionales ci-dessous**
- **La manifestation scientifique relève-t-elle de l'une ou plusieurs des « thématiques » listées ci-dessous ?** Il s'agit des domaines d'application à fort potentiel d'innovation identifiés dans le cadre des Stratégies de Spécialisation Intelligente - S3 :
- Oui    Non

### Si oui laquelle :

- Les matériaux, procédés, technologies de production en lien avec l'industrie du futur advanced manufacturing, fabrication d'équipements et de machines, matériaux fonctionnels, ...);
- Les agro-ressources ;
- La santé incluant les biotechnologies, les technologies médicales, la e-santé, les matériaux pour la santé et la silver économie ;
- Le bâtiment durable ;
- La mobilité durable, l'intermodalité, la logistique et les transports (y compris aéronautique et automobile) ;

L'eau (actions en faveur de l'amélioration durable de l'eau sous toutes ses formes).

- **La manifestation scientifique relève-t-elle** d'une « filière d'intérêt régional à fort potentiel ». Il s'agit de thématiques émergentes à fort potentiel d'innovation et d'emplois :

Oui  Non

**Si oui, laquelle :**

- Le numérique (y compris la cyber-sécurité, l'industrie culturelle et créative, les objets connectés dans le cadre de la smart city, la smart agriculture),  
 L'énergie (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydrogène, ...),  
 Autres (précisez) : .....

➤ **La manifestation :**

• relève-t-elle des **sciences humaines et sociales** ?  Oui  Non

• relève-t-elle de la recherche fondamentale ?  Oui  Non

Si oui, précisez le champ :

• s'inscrit-t-elle dans le champ de la « **bioéconomie** » (comprise comme l'ensemble des activités économiques liées à la production et à la transformation de ressources biologiques renouvelables-agricoles, sylvicoles et algales- destinées à répondre aux besoins alimentaires, industriels et énergétiques) ?  Oui  Non

• relève-t-elle des thématiques de recherche en **Intelligence Artificielle** (IA)?  Oui  Non

Si oui, précisez :

Les manifestations doivent en outre satisfaire aux conditions suivantes :

- Le nombre global potentiel de participants (chercheurs, enseignants-chercheurs) doit être supérieur à **100 hors intervenants**;
- Au moins **25% des intervenants** sont issus d'un territoire autre que le Grand Est ;
- Le coût total minimum prévisionnel de la manifestation doit être de **15 000 €**. Le budget prévisionnel peut inclure des « contributions en nature » concernant la mise à disposition de matériel, de salles/bâtiments. Dans ce cas, le coût total minimum prévisionnel, contributions en nature comprises, est de 30 000 € ;
- La mixité hommes/femmes des intervenants à toutes les tribunes et tables rondes doit être favorisée.

#### **ELIGIBILITE DES DEPENSES**

- Les dépenses éligibles sont :
  - les coûts de location de salles
  - les frais de restauration
  - les frais de communication
  - les frais d'hébergement
  - les frais de publication d'actes
  - les frais de déplacement des intervenants\* hors Grand Est (transport et nuitées)
  - les frais de traduction simultanée

- Sont exclues les dépenses suivantes :
  - les coûts de gestion et d'organisation (frais de personnels contractuels ou permanents)
  - les frais de « prestige » et dépenses somptuaires (repas de gala, visites et déplacements culturels)
  - l'achat de matériel et les frais de maintenance

#### Sont inéligibles:

- les rencontres à visée pédagogique (formation professionnelle, échanges de pratiques) ;
- les rencontres entre branches professionnelles ;
- les manifestations à caractère culturel.

\*Par intervenant, la Région entend les personnalités invitées pour des présentations orales/conférences/tables rondes **significatives en termes de durée** pendant le colloque.

Cette définition exclut notamment la prise en compte des frais de nuitée et déplacement encourus par des participants hors Grand Est dont l'intervention est « limitée » à la présentation de posters ou de courtes interventions orales.

#### ► MODALITES DE FINANCEMENT ET DE VERSEMENT

- L'aide de la Région peut couvrir **jusqu'à 10 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite d'un plafond de 15 000 €.**
- En cas de valorisation de « contributions en nature », la subvention versée ne pourra pas en outre **dépasser le montant des dépenses réelles facturées** et supportées in fine par le bénéficiaire.

#### ► CALENDRIER ET MODALITES DE CANDIDATURE

<b>Lancement de l'appel à projets</b>	4 novembre 2019
<b>Date limite de transmission des dossiers</b>	8 janvier 2020
<b>Vote en Commission Permanente</b>	13 mars 2020
<b>Format du dossier de candidature</b>	Transmis par les services de la Région

**Vos demandes doivent être transmises à :**  
**Mima-autres@grandest.fr**